

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 4 décembre 2020

Etaient présents : Anne-Marie Marion, Christophe Charre, Hubert-Marie Piteux, Marielle Chambon, Régis Croze, Arlette Murillon, Gaëtan Riou, Nicolas Tallaron

Procuration de Emile Pattus à Nicolas Tallaron.

Excusés : Mandy SanieI, Jérôme Faure

La séance commence à 18h.05

Ordre du jour :

1-Délibération SDE07

Le SDE07 propose de gérer l'achat de l'électricité auprès des différents fournisseurs suite à la fin des tarifs préférentiels pour les communes. L'objectif est une mise en concurrence des différents fournisseurs pour bénéficier des tarifs les plus avantageux. Le montant demandé par le SDE07 pour cette opération est de 87€ par an.

Vote à l'unanimité : 9 « Pour ».

2-Délibération poursuite pour la mise en conformité des captages de Goudet et La Borne

La condition imposée par l'ARS (agence régionale de santé) pour la poursuite de l'étude concernant la mise en conformité des captages de Goudet et La Borne était la mesure des débits. Ces mesures de débits ont été réalisées, sur place, entre juillet et octobre 2020. Les données seront publiées dans le prochain bulletin municipal.

Le conseil municipal vote à l'unanimité la poursuite de l'étude de mise en conformité de ces captages.

Vote à l'unanimité : 9 « Pour ».

3-Délibération subventions associations

Anne-Marie Marion propose :

Autosport des Boutières :	100 €
Association des Hautes Boutières	300 €
L'Eau Vive	200 €
Les Anciens Combattants	40 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	100 €
Les Ailes du Mézenc	100 €
ACCA	100 €
Les Marmottes	100 €
La Violine de Borée	65 €
Mez'Art	65 €
La Ronde des Sucs	100 €
Lous Petchis	280 €
Compte Ecole	200 €

L'Age d'Or (Association animations pour 50 €
l'EHPAD de St Martin de Valamas)

Soit un total de 1800 €

Vote pour à l'unanimité : 9 « Pour ».

4-Dossier Carle

La municipalité précédente s'est portée acquéreuse de la parcelle de terrain de Madame Carle (courrier du 30/04/19) située dans le Tchier de Borée. Les démarches administratives sont maintenant terminées avec notamment la non préemption de la parcelle par l'exploitant agricole concerné.

Anne-Marie Marion informe que cette parcelle de terrain devrait être très prochainement soldée auprès de l'office notarial.

5-Homologation sécurité salle de Lagas

Anne-Marie Marion informe qu'un contrôle triennal des normes de sécurité de la salle de Lagas doit avoir lieu prochainement. Des vérifications et aménagements ont été faits en vue de ce contrôle : électricité, incendie, alarme, ramonage, téléphone.

Les frais engagés pour permettre la validation des normes de sécurité sont à ce jour de 2000 euros (hors coût fixe).

Des contrôles annuels obligatoires suivront à un coût moindre.

Nous détaillerons, dans le prochain bulletin municipal, les détails des frais engagés.

6-Point sur le budget communal. Emprunts en cours.

Un point précis sera fait sur les finances de la commune dans le prochain bulletin municipal.

Un problème financier se pose à ce jour pour notre commune :

Suite aux travaux d'agrandissement du Génestou, la commune a contracté 2 prêts :

-un prêt de 75 000€ à taux fixe sur 10 ans contracté en 2019.

-un prêt relais de 300 000 € contracté en 2019 et **à rembourser intégralement le 18 avril 2021.**

Après étude des finances communales, avec l'aide de la trésorerie de Coucouron, la commune ne sera pas en capacité de rembourser en totalité le prêt relais à l'échéance prévue. D'après les estimations, il manquera environ 100 000€. Des négociations vont être engagées avec la banque concernée.

7-Point sur la réhabilitation chauffage église et réparation clocher église

Anne-Marie Marion informe que le chauffage de l'église a été mis hors service suite au changement de fournisseur de gaz en 2019.

Après quelques recherches documentaires et avec l'aide de personnes dévouées, il a été

possible de réhabiliter ce chauffage pour un coût de 900€ environ pris en charge par la paroisse. Cette réhabilitation a nécessité une mise aux normes et quelques petits travaux que nous détaillerons dans le prochain bulletin municipal.

8-Point sur le commerce

La réhabilitation du commerce nécessite la présence de bureau d'études spécialisées, obligatoire pour ce type de chantier :

- Recherche d'amiante et plomb.
- bureau d'études de contrôle technique de construction.
- bureau d'études de coordination sécurité et protection de la santé.

Après l'étude des différents devis proposés, Anne-Marie Marion propose de faire le choix du moins coûteux, soit :

Bureau Geo Diag pour le diagnostic amiante et plomb : 936 €

Bureau Véritas pour le contrôle technique construction : 3276 €

Bureau Véritas pour la coordination sécurité et protection de la santé :

2490 €

Vote à l'unanimité : 9 « Pour ».

9-Ecole

Une réunion, à la demande du corps de l'inspection académique, a eu lieu le mardi 3 novembre 2020, en mairie pour un point sur le devenir l'école.

Etaient présents :

- 2 inspecteurs académiques
- 1 inspecteur départemental
- Marion Anne-Marie (Maire)
- Pitueux Hubert-Marie (2^{ème} adjoint)
- Chambon Marielle (3^{ème} adjointe)

A ce jour, 4 élèves sont présents à l'école.

Deux solutions sont proposées par les inspecteurs :

- une fermeture définitive de l'école dès le 1^{er} septembre 2021.
- une mise en sommeil de 3 ou 4 années en laissant les installations de l'école telles quelles.

La 2^{ème} solution est votée à l'unanimité pour une mise en sommeil.

A l'initiative de l'inspection académique une réunion d'information était prévue cependant difficile de l'organiser à cause de la crise sanitaire. Aussi Une note d'information sera publiée dans le prochain bulletin municipal de la part de l'inspecteur départemental pour une explication détaillée.

9-Contrat Orange

Le coût actuel des 3 lignes téléphoniques (avec internet) de la commune s'élève à 2800 € par an.

Ce coût est jugé trop élevé par les élus. Une renégociation des 3 contrats avec Orange va être engagée.

Vote à l'unanimité : 9 « Pour ».

10-Fonds concours

Anne-Marie Marion informe que la commune de Borée, suite à sa demande, va bénéficier d'une somme de 10 000 € de la Communauté de Communes de Coucouron dans le cadre d'une solidarité financière. Cette somme représente la somme maximum que la commune pouvait espérer.

11-Dégâts orage octobre 2019

Les travaux doivent se terminer au 31 décembre 2020 afin que la commune bénéficie de toutes les aides financières possibles.

12-Colis Noël 2020

Les colis de Noël seront distribués par des membres du conseil municipal aux personnes âgées de plus de 70 ans, résidents à l'année sur la commune et aux employés communaux .

L'effectif étant peu important, Anne-Marie Marion informe que des cadeaux de Noël ont été offerts aussi aux enfants de l'école .

11-Divers

Affaire Commune - Brechet :

Une conciliation a été faite pour mettre un terme à la procédure, engagée en 2018, à l'encontre de la commune par Emilie Brechet concernant le non renouvellement de son emploi au Génestou. Une somme de 8000€, proposée par l'avocat de la commune et acceptée par Emilie Brechet, va mettre un terme très prochainement à cette procédure.

Sortie de L'école : Anne-Marie Marion informe qu'une sortie au Ray Pic est organisée par le PNR dans le cadre d'un programme géologique pour les enfants des écoles primaires. Ce programme est gratuit mais une participation 300 € est demandée pour le transport. L'institutrice demande si la mairie peut prendre en charge cette somme.

Vote à l'unanimité : 9 « Pour ».

Appartements au-dessus de l'école : Les appartements ont été nettoyés et les travaux de réhabilitation vont commencer très prochainement. Des demandes de subventions ont été faites.

Un bilan précis sera fait dans le prochain bulletin municipal.

Escaliers du cimetière : La rénovation des escaliers du cimetière est une priorité pour les élus. Des travaux devront être entrepris dès que possible.

Hubert-Marie Piteux nous informe qu'il a été nommé, au sein du PNR, suppléant à la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires. Il reçoit les félicitations pour cette bonne nouvelle.

Décoration du village de Borée pour Noël : Les employés communaux vont se charger de décorer le village pour les fêtes.

La séance est levée à 22h.